

CHAPITRE 15

MÉDIAS ET MINORITÉS LINGUISTIQUES SUISSES, FACE AU «TOUT PUISSANT» *SCHWYZERDÜTSCH*

PAR

PHILIPPE AMEZ-DROZ

La nomination d'un journaliste de presse, Roger de Weck, à la tête de la Société suisse de radiodiffusion (SRG/SSR idée suisse, holding chapeautant les chaînes du service public), en mai 2010, s'inscrit comme un événement révélateur de l'accélération du phénomène de convergence au sein des groupes de médias, tant publics que privés.

Mis sous pression par la chute de leurs recettes publicitaires en 2009, contraints à des réductions de coûts drastiques, les principaux éditeurs (Ringier, Tamedia, NZZ Gruppe, Basler Mediengruppe) sont toujours à la recherche d'un modèle économique capable de monétiser les accès numériques. La nomination à la tête de la SSR d'un parfait bilingue, issu de la presse, est aussi révélatrice d'une approche toute helvétique de résolution des conflits. Roger de Weck symbolise la recherche de consensus dans un pays dominé par les dialectes suisses allemands (le *Schwyzerdütsch*) et où cohabitent trois autres langues nationales officielles, le français, l'italien et le romanche.

Auteur d'un livre (1) sur la diversité culturelle et linguistique de la Suisse, le journaliste Roger Friedrich écrit dans le quotidien genevois *Le Temps* (2) : «*Les Romands ont l'habitude de voir avant tout dans les façons de parler suisses allemandes une ligne de démarcation provinciale à l'égard de la grande Allemagne. Pour les Suisses alle-*

(1) Roger FRIEDRICH, *La Suisse a-t-elle un avenir?*, Presses du Belvédère, Lausanne, 2009.

(2) Roger FRIEDRICH, «Les dialectes, un univers de nuances», *Le Temps*, 9 avril 2010.

mands, c'est plutôt une manière d'exprimer leur diversité, et leur sentiment d'appartenance».

Les médias suisses, comme nous l'examinons ici, font régulièrement écho de cette perception de minorité, linguistique et culturelle, qui s'interprète à plusieurs niveaux : de la Suisse vers l'extérieur (France, Italie et surtout Allemagne), et à l'intérieur de la Suisse, à travers de multiples formes d'expression interculturelle : entre Romands et Suisses alémaniques ; Suisses italiens (ou Tessinois) et Suisses alémaniques ; entre Romanches et Suisses alémaniques. Cette diversité existe au sein même de la majorité alémanique (les deux-tiers de la population) puisque les idiomes recensés sont de l'ordre de 70 avec des dialectes dominants comme le *Bärndütsch* (le dialecte pratiqué à Berne, la capitale fédérale) ou le *Züridütsch* (celui de la capitale économique du pays, Zurich, où sont également concentrés les principaux médias). Trois zones géographiques sont distinguées, de manière générale : le bas alémanique, le haut alémanique et l'alémanique supérieur.

LA MOSAÏQUE DES MINORITÉS LINGUISTIQUES HELVÉTIQUES

Une reconnaissance constitutionnelle

La Suisse compte 7,7 millions d'habitants en 2009, dont 1,7 million de ressortissants d'origine étrangère. Le dernier recensement fédéral (2000) faisait état de 11 communautés linguistiques. Dans un ordre décroissant : l'allemand (de fait : le suisse-allemand puisque 93,3 % des 4,6 millions d'habitants germanophones pratiquent un dialecte), le français (1,48 million), l'italien (471 000), le serbe et croate, l'albanais, le portugais, l'espagnol, l'anglais. Le romanche (35 000 personnes), la quatrième langue nationale inscrite dans la Constitution, se classe dès lors après les «langues turques» (44 000) et bien après la catégorie «autres langues» (142 000).

La Constitution fédérale (3) attribue à l'État (article 2) la mission de promouvoir la *cohésion interne* et la *diversité culturelle du pays*. Il n'est dès lors pas surprenant que la Loi fondamentale (articles 4

(3) Texte complet de la Constitution fédérale de la Confédération suisse : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/1/101.fr.pdf>.

et 70) définisse cette diversité à travers la désignation des langues nationales officielles, au nombre de quatre : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Seul le romanche, toutefois, peut être considéré comme une véritable minorité linguistique *authentique*, au sens où cette langue romane ou néo-latine, devenue langue nationale en 1938, possède des origines et des caractéristiques identitaires répertoriées et qu'elle est, de surcroît, clairement menacée : 0,46 % de la population la pratique encore en 2000 contre 0,6 % au précédent recensement de 1990.

L'Assemblée fédérale a adopté en 1997 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ci-après la Charte). Le romanche et l'italien sont décrits comme les langues officielles les moins répandues et, de ce fait, elles bénéficient d'une protection particulière en vertu de la Partie 3 de la Charte (article 11 du Chapitre 1 du Rapport consacré à la Suisse du Comité d'experts présenté au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 26 octobre 2001, ci-après le Rapport) (4). D'autres minorités linguistiques, comme le *Walser* au Tessin (une variante de l'allemand) ou les langues des communautés tziganes, les *Yeniches*, et celle de la communauté juive, le *yiddish*, ou encore les *langues roms* sont évoquées dans le Rapport consacré à la Suisse et décrites comme des langues minoritaires qui participent à la richesse culturelle du pays. Mais le romanche reste la langue minoritaire la plus emblématique de Suisse puisqu'il s'agit d'une langue nationale officielle avec une identité territoriale bien définie.

Le plurilinguisme soutenu face à l'alémanisation

De quel romanche parle-t-on? Cette langue est pratiquée dans le seul canton (sur 26 cantons et demi-cantons) trilingue du pays, les Grisons, où l'on parle allemand, italien et romanche. Le *rumantsch grischun* est de fait une langue de *compromis*, parlée et écrite, adoptée en 1982 dans le but de la renforcer dans l'espace public. Cinq autres variantes écrites du romanche sont recensées : le *sursilvan*, le *sutsilvan*, le *urnirvan*, le *puter* et le *vallader*. En 1996, les instances cantonales des Grisons ont porté le *rumantsch grischun* au rang de langue officielle mais elles ont conservé la possibilité de s'adresser

(4) COE : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=233607&Site=COE&BackColor...>

aux communes et aux citoyens dans leur variante linguistique particulière. Il existe une loi fédérale (5) qui prévoit des aides financières pour la sauvegarde des langues et des cultures romanche et italienne.

Ces efforts en faveur de la diversité et du plurilinguisme s'inscrivent tout à la fois dans une obligation légale, que décrit la Constitution et que précisent des lois et des ordonnances, mais aussi dans une tradition qui, selon le sociologue Uli WINDISCH, souligne un modèle identitaire bien particulier : «*Ce qui tient ensemble la Suisse, ce n'est pas le fait qu'une grande partie des Suisses connaissent deux, trois, voire quatre langues (les Suisses plurilingues sont moins nombreux qu'on ne le pense généralement) et qu'ils peuvent ainsi communiquer aisément entre eux, mais le fait que tous les Suisses partagent une culture politique commune (notamment la démocratie directe, le fédéralisme (...)). Le fort attachement des Suisses à la démocratie directe (initiative populaire et référendum) et au fédéralisme (autonomie régionale, cantonale et communale) constitue un lien puissant, beaucoup plus puissant que la communication entre les différentes communautés linguistiques et culturelles*» (6).

Le recul des minorités linguistiques représentées au sein de l'Administration fédérale a incité le Gouvernement suisse à adopter, en juin 2010, une nouvelle ordonnance sur les langues nationales. En substance, ce texte fixe les taux de représentation des communautés linguistiques que les départements et la Chancellerie fédérale devront respecter : 70 % de germanophones, 22 % de francophones, 7 % d'italophones et 1 % de romanchophones. Un poste de délégué au plurilinguisme a été créé par la même occasion. L'Université de Fribourg s'est vu attribuer un nouveau centre de compétence du plurilinguisme, avec un budget de 15 millions de francs. Des mesures qualifiées de «*méthode Coué*» par un journaliste suisse francophone (7) face à «*la tendance lourde à l'alémanisation*» du pays.

(5) RS 441.3 Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les aides financières pour la sauvegarde et la promotion des langues et des cultures romanche et italienne. Lien : http://www.admin.ch/ch/fr/rs/441_3/index.html.

(6) Uli WINDISCH, *Le modèle suisse*, L'Âge d'Homme, Lausanne, 2007, p. 14.

(7) Serge GUMY, *La méthode Coué traduite en allemand*, éditorial de *La Tribune de Genève* du 5 juin 2010.

MÉDIAS SUISSES :
PRINCIPALES RÉPARTITIONS LINGUISTIQUES

Les médias de la diversité linguistique

Les minorités linguistiques disposent de multiples relais médiatiques. Ainsi, les Romanches possèdent leur agence de presse, l'ANR (*Agentura da Novitads Rumantscha*), leur quotidien (*La Quotidiana*, issu en 1997 de la fusion de 3 journaux régionaux, affilié au groupe alémanique *Suedostschweiz*) et leur propre radio-télévision de service public (*RTR, Radio e Televisiun Rumantscha*), dans un bâtiment inauguré en 2006 au cœur de la ville de Coire, chef-lieu des Grisons. La RTR est une émanation de la structure nationale de radio et télévision de service public, la SRG SSR Idée suisse, dont la clé de répartition budgétaire vise précisément à respecter les langues minoritaires. Les déficits chroniques du service public sont à l'origine de débats politiques qui, sans remettre en question fondamentalement le service public, soulèvent des questions quant à la forte prise en charge des minorités linguistiques par la majorité alémanique (nous y reviendrons). Et, d'une manière générale, les médias suisses traversent une période de crise liée aux mutations du double marché (lectorat et annonceurs), avec pour conséquence notamment des réductions de coûts et une concentration de titres. Les conséquences de ces mutations sur les équilibres linguistiques du pays ne sont pas encore clairement perceptibles.

Ces difficultés ne doivent toutefois pas occulter le fait que la Suisse demeure un pays *hypermédiatisé*, comme le rappelle le journaliste Daniel CORNU : «*en dépit des concentrations et des fusions, la presse suisse reste d'une extraordinaire diversité*» (8). Une centaine de titres quotidiens, presque exclusivement régionaux. Près de deux cents titres si l'on intègre les journaux publiés au minimum une fois par semaine et qui contiennent des informations à vocation universelles et accessibles à tous (9).

À propos de la diversité de la presse, Ernst BOLLINGER observait déjà dans sa thèse de doctorat en 1976 (10) : «*La concentration dans*

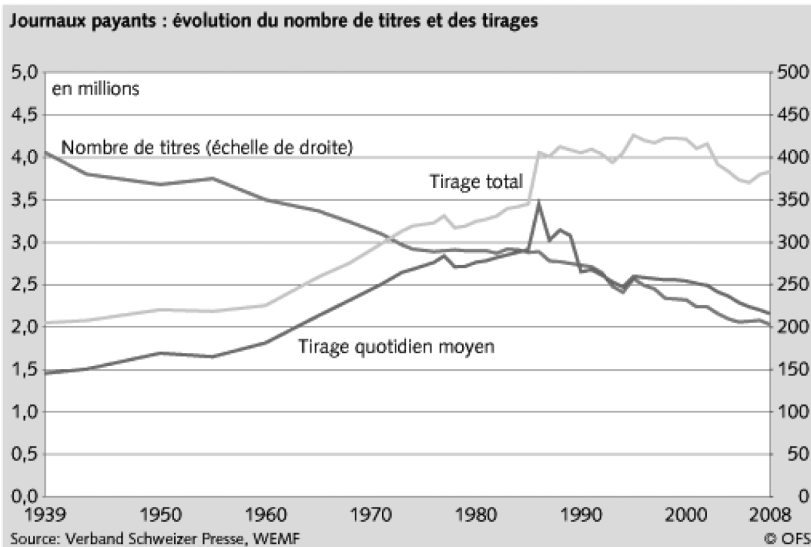
(8) Daniel CORNU, *Les médias en Suisse*, CRFJ, Lausanne, 2007, p. 9.

(9) Office fédérale de la statistique, *La diversité de la presse en suisse*, Neuchâtel, 2007. Lien : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/22/publ.Document.96600.pdf>.

(10) Ernst BOLLINGER, *La presse suisse : structure et diversité*, Herbert Lang, Berne, 1976.

la presse suisse ne fait d'ailleurs que suivre l'évolution dans tous les autres pays européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale». Il observait aussi que diversité ne devait pas être confondue avec pluralité : «La diversité n'est pas nécessairement assurée par l'existence d'un grand nombre de journaux». Et de préciser que «la structure de la presse suisse reflète l'histoire et le système politique de notre pays. La Constitution fédérale, instituant la décentralisation du pouvoir politique, la souveraineté des cantons et l'autonomie relativement étendue des communes, a profondément marqué cette structure : l'absence d'une presse nationale est compensée par l'importance d'une presse cantonale ou régionale et surtout, locale».

Cette affirmation est toujours exacte, si ce n'est que la plupart des titres locaux en Suisse alémanique forment aujourd'hui des sous-éditions (*Kopfblätter*) d'un même titre (*Manteltitel*) et que les quotidiens gratuits *20 Minutes* couplés à leur grand frère d'expression germanophone *20 Minuten* totalisent près de deux millions de lecteurs. Titres payants et titres gratuits se livrent une concurrence en matière de tarifs publicitaires, tant intramédias (presse) qu'intermédias (télévisions et radios privées ou publiques, notamment dans le «triangle d'or» zurichois) que l'on peut qualifier de critique pour l'avenir des médias écrits et audiovisuels de dimension régionale.



La réalité des territoires

La notion de territorialité, dans un pays morcelé de 26 cantons (dont 6 sont d'expression latine), est indispensable pour mesurer l'importance historique des titres locaux, qui étaient au XIX^e siècle et jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle très engagés idéologiquement et marqués par les partis politiques. Dans sa typologie de la presse, Bollinger pouvait ainsi énumérer : la presse radicale-démocratique, la presse démocrate-chrétienne, la presse socialiste, la presse libérale-démocratique, la presse de l'Union démocratique du centre, la presse de l'Alliance des indépendants, la presse communiste et ... la presse sans attache politique.

La typologie (11) actuelle est plus sommaire : quotidiens suprarégionaux d'information générale, *populaire ou de boulevard* (comme *Le Matin*, 246 000 lecteurs (12) en semaine en Suisse romande, et *Blick*, 670 000 lecteurs, en Suisse alémanique) ou dit de *référence* (*Le Temps*, 148 000 lecteurs, la *Neue Zürcher Zeitung*, 315 000 lecteurs), les quotidiens régionaux d'information générale (*Tages Anzeiger*, 487 000, *Berner Zeitung*/*Der Bund*, 395 000, *Mittelland Zeitung*, 412 000, *Die Neue Luzerner Zeitung*, 278 000, *Die Suedostschweiz*, 234 000, pour ne citer que les plus importantes audiences de Suisse alémanique). Une troisième typologie inclut des quotidiens d'information spécialisés ou orientés, comme le quotidien économique *L'Agefi* et le quotidien alternatif *Le Courrier* qui ont en commun non pas leur sensibilité idéologique mais leur audience *de club*, avec respectivement 13 000 et 24 000 lecteurs.

En Suisse romande, les principaux titres régionaux généralistes sont *24-Heures*, diffusé principalement dans le canton de Vaud (229 000 lecteurs), *La Tribune de Genève* (150 000), *Le Nouvelliste*, canton du Valais (112 000), *La Liberté*, canton de Fribourg (94 000). Les autres titres régionaux francophones, tels que *L'Express* (à l'origine : *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, le plus ancien des quotidiens de langue française, fondé en 1738, encore existant), *L'Impartial*, *Le Quotidien Jurassien*, *La Gruyère*, *Le Journal du Jura* et *La Côte*, ont des audiences qui oscillent entre 30 000 et 60 000 lecteurs.

(11) Philippe AMEZ-DROZ, *Presse régionale de Suisse romande : une diversité en quête d'identité*, mémoire de maîtrise en sciences de la communication, Université de Genève, 2007. Les audiences sont prises en considération davantage que les tirages, certifiés, car elles sont déterminantes pour les calculs tarifaires en matière de publicité.

(12) *Recherches et études des médias publicitaires*, REMP, 2009.

Au Tessin, le *Corriere del Ticino* est le principal titre de la presse de langue italienne avec 126 000 lecteurs, devant les quotidiens *La Région Ticino* (109 000) et le *Gournable Del Populo* (53 000). Grâce au système de péréquation financière de la SRG SSR idée suisse, qui favorise les minorités linguistiques, les régions du Tessin et de la Suisse romande possèdent, chacune, deux canaux de télévision et, respectivement, trois et quatre chaînes de radio de service public. Dans sa plaquette institutionnelle, le service public affirme vouloir «*souder les différentes parties du pays, afin de promouvoir les échanges linguistiques et donc la compréhension mutuelle*» (13). Le fait que la Suisse alémanique génère 70,4 % des recettes (redevance + publicité) mais que seuls 45,9 % lui soient alloués (rapport 25,4 % / 32,2 % pour la Suisse romande et rapport 4,2 % / 21,9 % pour le Tessin) constitue, en période de restructuration et de convergence, une source de conflit interculturel et politique.

LES ENJEUX DES RESTRUCTURATIONS MÉDIATIQUES

Les propriétaires de groupes privés, tant suisses qu'étrangers, étant à l'affût de nouvelles opportunités sur un marché médiatique suisse étroit et saturé, l'affaiblissement voire le démantèlement du service public, parfois décrié comme un *monopole d'État*, constituerait une opportunité de taille. Mais la recomposition d'un tel marché, assurément, ne veillerait plus aux intérêts des minorités linguistiques telles que le prescrit la Constitution. Autant dire que les éditeurs, dont l'association faîtière *Presse Suisse* (14) est en conflit ouvert avec SRG SSR idée suisse, ne comptent pas trop sur cette éventualité. Diversité et pluralité sont assurément des arguments que le service public instrumentalise parfaitement sur le front politique, en particulier au Parlement fédéral, pour y défendre ses intérêts.

(13) Plaquette SRG SSR idée suisse, *Le service public sous toutes ses coutures*, p. 3. Lien : [http://www.srgssrideesuisse.ch/nc/fr/publications/autrespublications/download/7342/3722f439/1353_Le %20 service %20public %20sous %20toutes %20les %20coutures %202009.pdf](http://www.srgssrideesuisse.ch/nc/fr/publications/autrespublications/download/7342/3722f439/1353_Le%20service%20public%20sous%20toutes%20les%20coutures%202009.pdf).

(14) Presse Suisse, association faîtière des éditeurs de journaux de Suisse. À consulter, prise de position sur la révision ORTV. Lien : http://www.pressesuisse.ch/IMG/pdf/Consultation_revision_partielle_ORTV.pdf.

En matière de diversité et de pluralité, il est facile d'observer que celles-ci se manifestent aussi, si ce n'est davantage, au sein de la presse (quotidienne ou hebdomadaire), avec une offre et une originalité accrues, notamment le dimanche en Suisse alémanique. La partie germanophone de la Suisse se livre en effet, à travers la concurrence de ses quotidiens dominicaux (la Suisse francophone souffrant d'une situation monopolistique le dimanche), à une chasse aux *scoops*, fréquemment repris et commentés par les autres médias à l'échelon national. Ce fait illustre que les ressources, et la propriété des médias en particulier, se concentrent dans l'unique centre éditorial du pays : Zurich. Le rachat, en 2009, du groupe Edipresse par Tamedia n'a pas provoqué la tempête d'indignation au sein de la minorité latine de Suisse romande que l'on aurait pu imaginer. Tout au plus quelques inquiétudes comme celle émise par le quotidien *La Liberté* (édition du 4 mars 2009) : «*La Romandie perdra un important centre décisionnel au profit de Zurich*».

Malgré ce contexte de crise de la presse, qui n'épargne pas la Suisse alémanique, les Suisses confirment leur statut de grands amateurs de journaux imprimés. Jamais la *pénétration nette totale* n'a été aussi élevée : 92,4 % des personnes interrogées par la REMP en septembre 2009 ont déclaré lire au moins un journal plus ou moins régulièrement (15).

Le temps consacré à la lecture est stable : de l'ordre de 30 minutes en moyenne quotidienne, avec de très faibles écarts (31 minutes en Suisse alémanique contre 29 en Suisse francophone et italienne). La lecture des journaux payants recule certes mais, phénomène observé et quantifié par la REMP, les 18-20 ans sont de grands lecteurs de journaux gratuits. Ceux-ci touchent ainsi 40 % du public, au détriment des journaux régionaux payants principalement (16).

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'histoire de la presse suisse avait été marquée par le déclin inexorable de la presse d'opinion. La disparition, en 1998, du quotidien d'obédience libérale fondé en 1826, *Le Journal de Genève & Gazette de Lausanne*, qui, par sa fusion avec *Le Nouveau Quotidien*, allait donner naissance au

(15) Dépêche AWP/ATS du 8 septembre 2009. Lien : <http://www.romandie.com/infos/news2/200909080622041AWPCH.asp>.

(16) Swissinfo.ch, article Ariane Gigon, *La génération@lira* moins de journaux, 8 septembre 2008, à propos d'une Étude REMP. Lien : http://www.swissinfo.ch/fre/culture/La_generation_@lira_moins_de_journaux.html?cid=6911892.

quotidien *Le Temps*, constitue une étape symbolique forte pour la Suisse romande et Genève en particulier. Dans un ouvrage polémique (17), Dominique FLAUX, dernier responsable marketing du titre genevois, écrit : «*Il faudra pourtant tôt ou tard se rendre à l'évidence, notre marché est minuscule. Il n'existe pas en Suisse – et à plus forte raison il ne peut exister en Suisse romande – un seul journal quotidien de prétention nationale qui ne soit préalablement assis sur un grand marché local. Et ce marché local suisse et francophone est nécessairement celui de Genève, première ville de Romandie, seconde agglomération de Suisse, la seule qui puisse opposer quelque argument de poids au centralisme zurichois*».

Si la minorité latine (francophone et italienne) émet de réguliers signaux d'inquiétude face à la majorité alémanique, force est de constater que la métropole zurichoise provoque aussi des crispations au sein des autres régions alémaniques. La rivalité économique Bâle – Zurich s'est encore manifestée à l'occasion de la cession du groupe *Basler Zeitung Medien*, en février 2010, au Tessinois Tito Tettamanti, au détriment des groupes zurichois *Tamedia* et *Ringier*.

L'IDENTITÉ ALÉMANIQUE : UN COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Ces rapports de force illustrent ainsi la diversité des tensions, politiques et économiques principalement, mais aussi culturelles et identitaires, entre régions alémaniques. Loin d'être unies autour d'un seul dialecte, le suisse-allemand (*Schwyzerdütsch*), les régions alémaniques se distinguent par de multiples identités, tant linguistiques (idiomes locaux), qu'historiques, culturelles et géographiques (villes-campagnes, régions de plaine-régions de montagne). Si la standardisation liée à la Réformation, sous l'impulsion de Luther et de Zwingli, a permis de fédérer ces régions autour d'une même langue écrite, l'allemand, elle n'a pas produit l'homogénéisation de la langue. Professeur à l'Université de Bâle, le linguiste Georges Lüdi observe : «*Ce qui fait l'identité suisse alémanique, c'est justement que le Lucernois et le Bernois ne parlent pas de la même manière, qu'il*

(17) Dominique FLAUX, *Journal d'une fusion et Gazette d'un sophisme*, Touch & Carloutch, Genève, 1998. Accès libre : http://www.journaldegeneve.ch/media/fichiers_pdf/journal_fusion.pdf.

y a donc une identité lucernoise ou bernoise, mais pas vraiment alémanique» (18).

Un conseiller national (parlementaire) Vert, le Genevois Antonio Hodgers a franchi un pas en suggérant, au printemps 2010, que le suisse-allemand devienne langue nationale à la place de l'allemand.

«Ces dernières décennies, le suisse-allemand a eu tendance à se consolider au sein des écoles et des médias. Près de 40% des cours à l'école primaire et la majorité des programmes de la DRS1 sont exclusivement en dialecte. L'avènement des nouvelles technologies chez les jeunes contribue beaucoup à la forme écrite de celui-ci. Si le trend se maintient, nous aurons un vrai problème de cohésion nationale. Car le renforcement du dialecte au détriment de l'allemand standard sera vécu par le reste du pays, et par l'étranger, comme un repli des Suisses alémaniques sur eux-mêmes. La perspective d'une situation à la belge où les deux communautés linguistiques se méseulent sans se comprendre ne serait pas très heureuse pour la Suisse» (19).

Et de suggérer que l'option pour reformuler le pacte linguistique suisse, option certes «la plus romantique», serait d'adopter le romanche comme langue véhiculaire nationale ...

Le parlementaire Hodgers a fait preuve de persévérance (ou, selon les médias, de provocation à des fins de visibilité politique) en déposant plusieurs interventions dans le but d'inscrire le dialecte alémanique dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Une occasion de relancer le débat sur la communication linguistique, notamment au sein d'un Parlement largement dominé par la pratique du dialecte alémanique, peu ou mal compris des minorités latines. Il est aussi vrai que les Romands sont peu enclins, contrairement aux Tessinois, à pratiquer le *Schwyzerdütsch*, l'école publique ne leur offrant par ailleurs que l'enseignement de l'allemand (*Hochdeutsch*).

À ce débat s'ajoute une crainte propre à la majorité linguistique du pays. Linguiste et chercheuse au Centre de langues de l'Université de Fribourg, Claudine Brohy déclare, dans un entretien au quo-

(18) Swissinfo, article de Bernard Lécho du 25 juillet 2006, *Une langue ou un dialecte*. Lien : http://www.swissinfo.ch/fre/index/Une_langue_ou_un_dialecte.htm...

(19) Antonio HODGERS, *Le renforcement du dialecte pose un problème national*, 21 mars 2010. Lien : http://www.hodgers.ch/voirblog.php?ID_blog=12.

tidien *Le Temps* (20) : «*Il y a, derrière l'ardeur des Alémaniques à défendre le dialecte, un désir de reconnaissance et de réparation. Et aussi, chez certains, une insécurité linguistique vis-à-vis du hochdeutsch que les Romands interprètent à tort comme une volonté d'isolement*».

Les Suisses alémaniques forgent ainsi leur identité en partie par opposition au grand voisin, l'Allemagne. Les communautés suisses alémaniques soudent leurs identités véhiculaires, les dialectes, contre cette langue étrangère, l'allemand, utilisée principalement de manière écrite (même si la tendance à écrire en *Schwyzerdütsch*, longtemps cantonné au champ de la publicité, s'étend *via* Internet et les textos). La presse suisse alémanique relaie aussi, ponctuellement, des craintes «d'invasion». Celle de la main-d'œuvre allemande, bien formée et moins chère. En 2009, la Commission fédérale contre le racisme s'est émue d'une xénophobie grandissante à l'égard des Allemands en Suisse alémanique.

LE PACTE CONFÉDÉRAL TOUJOURS EN RÉFÉRENCE

La décision du Conseil fédéral de garantir aux minorités linguistiques une représentation correcte dans l'administration tout comme la nomination de Roger de Weck à la tête de SRG SSR idée suisse, dont la mission de service public devrait être redéfinie dans un proche avenir, doivent être prises en considération pour ce qu'elles sont des «messages». Non pas tant dans le sens d'une reconnaissance des positions pro-européennes de Roger de Weck, dont la nomination laisse perplexe une partie de la classe politique, mais bien comme l'illustration d'une volonté de concilier des intérêts divergents (éditeurs de presse *vs* service public audiovisuel) et d'apaiser des tensions interculturelles (fréquemment dénommées *barrière des roestis* ou *Roestigraben*), qui couperaient la Suisse en deux : majorité germanophone et minorité latine.

Plus ou moins explicites, plus ou moins perçus, ces messages rappellent ainsi à l'ensemble des communautés culturelles et linguistiques de ce petit pays, situé au cœur de l'Europe, que l'harmonie

(20) *Le Temps*, 24 juin 2010, interview de Claude BROHY, «Le suisse-allemand existe-t-il?», p. 13.

et la concorde de la nation passent peut-être par une certaine incompréhension due à la langue, mais que la solidité du Pacte confédéral ne s'assimile pas à un dialogue de sourds.

B

L'INTERNATIONAL COMME ENJEU

– LE CAS DE LA PRESSE FRANCOPHONE LIBANAISE

– L'EXEMPLE DE LA RADIO

– LES DIASPORAS MINORITAIRES ESPAGNOLES
ET LA TÉLÉVISION

